

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 30 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-770</b>

**Convocation du 23 novembre 2018**

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15  
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 30 novembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Secrétariat général  Direction des assemblées métropolitaines	<i><b>N° 2018-770</b></i>

---

**Motion de soutien au projet de déviation  
de la RD 1215 - Portes du Médoc**

---

Madame Agnès VERSEPUY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Motion de soutien au projet de déviation  
de la RD 1215 - Portes du Médoc**

L'aménagement d'une déviation de la RD 1215, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de la Gironde, reliant le Taillan-Médoc et Castelnau-de-Médoc, a vocation à fluidifier les axes entre le Médoc et la Métropole. Ce projet d'infrastructure routière est en une priorité, car il permet tout à la fois :

- de réduire le trafic de transit dans la traversée urbaine de la commune du Taillan-Médoc (20 000 véhicules/jour) et notamment le trafic de poids-lourds (1300 poids-lourds/jour), avec des conséquences en termes de sécurité, de qualité de vie et d'émission de CO<sub>2</sub>,
- d'améliorer l'accessibilité des zones urbanisées du Nord Ouest de la métropole et de son bassin d'emplois,
- de désenclaver le Nord Médoc, et contribuer à son développement économique.

Cet aménagement comprend différentes opérations dont la déviation d'Eysines qui a été réalisée en 2003, le carrefour de Germignan du Taillan-Médoc réalisé en 2009, le pont du Chemin du Foin entre le Taillan-Médoc et Saint-Aubin-de-Médoc. Il reste ainsi à terminer le contournement du centre-ville du Taillan-Médoc, qui supporte aujourd'hui un trafic quotidien de plus de 20 000 véhicules par jour dont plus de 1 500 poids lourds, ce qui pose d'important problèmes en termes de sécurité, de qualité de vie et d'émission de CO<sub>2</sub>.

Le projet a été déclaré d'Utilité Publique par décret en Conseil d'Etat en 2005. Pour autant, malgré l'attente des populations et la détermination des élus locaux, le projet ne dispose toujours pas des autorisations environnementales lui permettant d'être concrétisé dans sa globalité.

Toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues par le Département. Cependant, le Tribunal Administratif de Bordeaux a annulé le 30 juillet 2015 les deux arrêtés préfectoraux qui ouvraient la voie à la réalisation de la déviation du Taillan-Médoc. L'État, en la personne de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le Département de la Gironde ont décidé conjointement de faire appel, de ces décisions, assorti d'une demande de sursis à exécution, pour permettre le lancement des

travaux. Le 7 juillet 2016, la cour d'appel administrative de Bordeaux a partiellement confirmé le jugement en première instance, notamment en ce qui concerne les espèces protégées.

Afin de signer un nouvel arrêté répondant aux exigences de la loi ainsi qu'aux observations du juge administratif, un avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature est nécessaire.

Le dernier dossier présenté par le Département en juin 2018 a reçu un avis « défavorable tant que » quatre points formels ne seront pas précisés (plan de gestion opérationnel adopté avec l'assentiment du CBNSA et la DREAL, révision à la hausse des mesures compensatoires, création d'un comité de pilotage de suivi de ces mesures compensatoires et amélioration des prospections botaniques). Un nouveau dossier répondant à ces questions, a été déposé à la DREAL par le Département le 14 novembre 2018.

Par la présente motion, Bordeaux Métropole :

- soutient l'action du Département pour obtenir la signature de l'arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégées,
- souhaite participer à la mise en œuvre des mesures compensatoires au projet de la déviation, et participer au comité de pilotage du suivi des mesures environnementales sur son territoire,
- demande la réalisation au plus vite des travaux de la route, dans le respect des dispositions du code de l'Environnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 DÉCEMBRE 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2018</b>	le Président,
	Monsieur Alain JUPPE